

Questions orales

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, notre ministère des Pêches est déjà très décentralisé. En fait, l'administration centrale à Ottawa est l'une des plus petites par rapport à un ministère pourtant très important au sein du gouvernement puisqu'il emploie plus de 6,000 employés.

Je ne pense pas que ce serait agir de façon réaliste que de déménager la totalité du ministère dans cette région. D'ailleurs, comment choisir entre la côte ouest et la côte est? Si je pouvais faire en sorte que l'administration centrale se trouve à Vancouver pendant six mois puis sur la côte est pendant le reste de l'année, j'aurais évidemment trouvé la solution idéale.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE CONCERNANT LA
LOCATION D'ESPACE À BUREAUX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au vice-premier ministre. Il s'agit d'une question fort grave car elle découle d'une situation de faits concernant la location par l'État d'espaces et de matériels à bureaux dans la région métropolitaine d'Halifax-Dartmouth. Ma question est donc la suivante: Existe-t-il une politique gouvernementale établie prévoyant que les espaces à bureaux ne doivent être loués qu'à des hommes d'affaires tels que M. Zeitzman, M. Medchuc, M. Fisk et d'autres hauts dignitaires du parti libéral de la province de Nouvelle-Écosse?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aurais apprécié que le député me donne un préavis de sa question, ce qui m'aurait permis de me livrer à une enquête. J'en prends bonne note et lui donnerai peut-être une réponse la semaine prochaine.

* * *

L'INDUSTRIE

LA JUSTIFICATION DE L'ACHAT D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES
FABRIQUÉS EN AUTRICHE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte tenu du satisfecit que s'est délivré hier le ministre concernant la prétendue vigueur de l'industrie électronique canadienne, ce dernier peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a jugé utile d'acheter des centaines d'appareils électroniques autrichiens tels que ceux qui se trouvent sur les pupitres des députés de la Chambre des communes plutôt que de se les procurer auprès de fabricants canadiens?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré hier que l'industrie électronique canadienne fait face à une forte concurrence et nous sommes bien au courant de ses problèmes. En ce qui concerne les achats d'appareils canadiens, mon ministère va lancer une campagne de publicité pour faire prendre conscience aux Canadiens des avantages que représente l'achat de

produits fabriqués au Canada. En lançant ce programme, j'espère naturellement pouvoir également convaincre l'Administration de procéder à l'achat de produits canadiens.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. S'il regarde sur son pupitre et sur ceux que les députés utilisent à chaque jour, il verra que tous les microphones ont été fabriqués en Autriche. Cela doit être très décourageant pour les manufacturiers canadiens qui s'efforcent de survivre dans un monde compétitif.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, l'argument du député est sans aucun doute valable. Comme je l'ai mentionné, nous entreprendrons une grande campagne publicitaire pour convaincre les Canadiens qu'il vaut mieux acheter au Canada. J'espère que nous convaincrions aussi le gouvernement d'acheter au Canada.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES PRÉTENDUES ACTIVITÉS ILLÉGALES DES AGENTS DE POLICE
ET D'INFORMATION AU CANADA

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Compte tenu des révélations faites à la Commission royale d'enquête McDonald et de celles qui ont aussi été faites à la Chambre des communes relativement à certaines activités illégales d'organismes chargés d'appliquer la loi et des services de renseignements du pays, le ministre peut-il cette fois déclarer à la Chambre s'il a reçu des rapports des services de renseignements militaires relativement à des activités au pays qui pourraient avoir été ou ont été aussi illégales que celles auxquelles s'est livré le service de sécurité de la GRC?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucun rapport de ce genre. J'ai fait une enquête et j'en ai parlé aux officiers supérieurs, en particulier à ceux qui sont responsables du service de renseignements. Aucune activité illégale n'a eu lieu. Il y a eu un peu d'écoute électronique avant 1972 mais, sauf erreur, il n'y en a plus eu depuis.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je demande au ministre si le nouveau chef militaire du service de renseignements, Walter Dabros, a présenté son rapport au ministre au sujet de sa participation à certaines de ces activités illégales et au sujet des relations qu'il a entretenues avec le groupe d'analyse du service d'intelligence avant d'occuper son nouveau poste? Le ministre est-il prêt à déclarer catégoriquement que l'on ne cache rien et qu'il est tout à fait persuadé que le service militaire de renseignements n'a posé aucun geste illégal au pays au cours de ses travaux internes?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, le général Dabros est en effet le directeur général du service de renseignements. Il m'a mis au courant de ces faits. J'ai confiance en lui.